



CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

Article 1

La présente convention règle les rapports entre les trois partenaires : l'entreprise, l'ENSAM de Rabat et l'étudiant pour un Stage d'Initiation qui fait partie des modules du cycle d'Ingénieur ayant lieu du 01 Juillet au 31 Août 2025.

Article 2

Les partenaires sont identifiés comme suit :

Entreprise: Étudiant: Établissement de formation:

Mr/Mlle ALAMI AHMED ENSAM DE RABAT

Av des FAR BP 6207 Rabat

Instituts

<u>Tél/fax</u> <u>N° de téléphone</u> <u>Tél/fax</u>

+212(0) 0537 564062 / 0537 564076

Représentée par : nom / fonction Spécialité de la formation

Industrie Numérique, Data et

Intelligence Artificielle

Représenté par : nom / fonction



Article 3

Ce stage a pour objet essentiel de permettre à l'étudiant de mobiliser les connaissances acquises en formation, en les exploitant dans un contexte professionnel réel. Les contenus des activités demandées à l'étudiant font l'objet d'une concertation des partenaires et sont formalisés dans l'annexe pédagogique jointe à la présente convention.

Article 4

Le stagiaire, pendant toute la durée de son séjour en entreprise, demeure un étudiant. A ce titre, il est assuré par son établissement de formation. En cas d'accident de l'étudiant stagiaire pendant son travail ou au cours de ses trajets, le chef d'entreprise s'engage à signaler les faits le plus rapidement possible à

ENSAM-Rabat, B.P.: 6207 Av. Armée Royale, Madinat Al Irfane Rabat – Maroc Tél.: (212) (0) 537 56 40 62 Fax: (212) (0) 37 56 40 76

l'établissement et à faire parvenir les déclarations nécessaires.

Article 5

Durant le stage, l'étudiant s'engage à respecter le règlement de l'entreprise notamment en ce qui concerne les horaires, les règles d'hygiène et de sécurité et la confidentialité des informations. La sortie d'informations à l'extérieur de l'entreprise est soumise à une autorisation préalable de la part de cette dernière. Cependant, l'entreprise veillera à laisser à l'étudiant les supports minimaux pouvant permettre

une évaluation pertinente par le jury national d'examen lors de sa soutenance du rapport de stage.

Article 6

En cas de manquement à la discipline, le responsable de l'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant fautif, après en avoir prévenu le représentant de l'établissement de formation et lui avoir

notifié la sanction par écrit.

Article 7

Durant le stage, les frais d'hébergement, de restauration et de transport éventuels sont à la charge de l'étudiant. Néanmoins, l'offre volontaire de l'entreprise pour prendre en charge ces frais demeure possible.

Article 8

Au cours du stage, l'étudiant ne pourra prétendre à aucune rémunération. Néanmoins, une gratification, à l'appréciation de l'entreprise, peut lui être accordée.

Article 9

L'entreprise désignera un collaborateur chargé d'assurer l'encadrement de l'étudiant.

Article 10

L'étudiant est tenu de fournir à l'entreprise une copie de son rapport de stage dans les 15 jours suivant la fin de celui-ci. En retour un certificat de stage lui sera remis par l'entreprise.

Article 11

Le cas échéant, les frais de formation afférents aux stages seront à la charge de l'entreprise.

Article 12

l'entreprise :

Toute prolongation éventuelle de stage fera l'objet d'une annexe à la présente convention.

Fait à Rabat le 11/07/2025

Le représentant de

Le représentant de L'étudiant stagiaire :

l'établissement de formation :





<u>e d'évaluation de stage – l</u>	ngénieur :
Nom de la société et ville	
Nom du tuteur	
Fonction / Service	
Nom du stagiaire	ALAMI AHMED
Spécialité	Industrie Numérique, Data et Intelligence Artificielle
Période du stage	

Critères d'évaluation

Critères d'évaluation	Faible	Moyen	Bien	Très bien
Ponctualité - assiduité				
Intégration aux équipes				
Esprit d'initiative et engagement				
Compétences techniques				
Communication				

Observations :		
Fait à	le	
Visa du responsable du stage		

Le présent document sera renvoyé directement à l'école, par courrier ou par fax, au : Service chargé du partenariat Ecole/Entreprise : Fax 0537564076